# *La Chapelle du Grand Séminaire*

VOUS avez tous, Messieurs, vu ou entendu parler de l'ancienne chapelle. Elle était, paraît-il, trop petite; on regrettait qu'elle ne fût pas plus belle ni surtout plus digne d'une maison où l'on vous doit former à dire, non seulement en esprit: "dilexi decorem domus tuae", mais à la lettre, par la science, le goût, l'amour, le sens traditionnel de la beauté qui convient à nos églises et au culte divin, dont on espère que vous serez les apôtres, dans les nombreux diocèses qui nous font l'honneur de vous confier à nous. Fallait-il la démolir et construire à neuf? C'était facile: l'architecte eût eu le champ libre, et ce n'eût pas, sans doute, été plus coûteux. Mais n'eût-on pas en même temps détruit, avec les pierres auxquelles ils sont attachés, ces souvenirs du passé, les nôtres sans doute, mais ceux aussi de bien des générations de prêtres? et ceux-là nous appartenaient moins. D'ailleurs elle était consacrée: or, ce n'est pas l'esprit de l'Eglise de détruire les temples, auxquels la consécration, par le lien qu'elle établit avec Jésus-Christ, communique quelque chose de son éternité même, "jam non moritur". Quels reproches n'a-t-on pas faits, ne fait-on pas tous les jours, "si parva licet componere magnis", à Nicolas V, un bien grand pape, pour avoir commencé à toucher, à Jules II, pour avoir jeté à bas, sous prétexte de vétusté, les murailles encore solides, (elles le prouvèrent bien), du Saint-Pierre constantinien, le temple le plus riche, le plus beau dans son genre, à coup sûr le plus vénérable de la chrétienté par ses précieux souvenirs, pour y substituer, (il ne fut achevé qu'après deux siècles de tâtonnements, et quelles dépenses! des millions d'âmes, dit Fallavicini), le Saint-Pierre d'aujourd'hui, dont la masse, les beautés réelles ou discutables ne consoleront jamais de la perte de la basilique dont il tient la pl[illegible] "S[illegible] la démolition de l'ancienne basilique, écrit M. Müntz, n'était pas indis-[illegible] [illegible]tait l'acte le plus sacrilège des temps modernes." On a donc voulu, [illegible]t garder une pierre de l'ancien édifice, comme il est d'usage, dans [illegible] nouveau, mais en sauver le plus possible: "nova et vetera". L'intérieur [illegible]ul tal donc détruit. On laissait ainsi à l'architecte deux grands murs et la tâche de les utiliser. Qu'en faire? Il ne pouvait élargir, il fallait donc allonger. Mais, dès lors, en quel style?

En architecture, pas plus que dans les autres arts, l'Eglise, si elle doit imposer, aux artistes et aux ouvriers, des conditions générales de matière et de forme, n'a jamais ni créé, ni imposé de style exclusif: elle n'a pas de style. Et pourquoi, et comment en aurait-elle? Ne sont-ils pas, quels qu'ils soient, que des approximations grossières, indignes de Dieu et de son idéal: car que sont une Notre-Dame de Paris, un Saint-Pierre de Rome, à côté du temple que l'homme peut, je ne dis pas construire, mais rêver, à côté surtout de cette cité de Dieu que saint Jean vit dans l'Apocalypse?

Elle n'en a pas, elle n'en voudra pas, et l'histoire de l'art lui donne bien raison. Tout style hiératique, c'est, demain, l'immobilité et la mort, comme l'art byzantin, figé depuis des siècles dans ses formules, et quelles formules! au lieu que l'art libre, aux Catacombes, au moyen âge, à la Renaissance, c'est le mouvement et la vie. Il lui suffit que les oeuvres d'art à son usage aient un certain caractère religieux, qui les sépare du profane et qu'il n'est pas autrement facile de définir. Comme de tous les gouvernements elle s'est accommodée, plus ou moins, c'est vrai, — elle a fait des concordats, — elle s'accommodera de tous les styles, et même de l'absence de tout style. Elle en a tant vus, dans sa carrière, dois-je dire longue ou courte? naître et se transformer! Quand elle sortit des Catacombes,